

## **Procès-Verbal de la séance du mardi 17 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

**Présents :** Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Dominique REMY, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

**Représentée :** Béatrice FELIX,

**Excusée :** Delphine BERNARD

**Absente :** Marion COLIN

**Secrétaire de la séance :** Loïc COQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

**AJOUT D'UNE DELIBERATION : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'Assainissement Collectif.**

**AJOUT D'UNE DELIBERATION au point 6 : Tarif Repas des Aînés.**

### **1) Désignation du secrétaire de séance.**

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mr Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

### **2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 04/06/2024.**

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **AJOUT D'UNE DELIBERATION : Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'Assainissement Collectif.**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Pour l'année 2023, les informations essentielles sont les suivantes :**

➤ 332 abonnés

➤ 22 489m<sup>3</sup> facturés

➤ 7,26 kms de réseau

➤ Redevance : 1,65 € (part collectivité) + 0,16 € (modernisation des réseaux. Cette dernière est reversée à l'Agence de l'eau)

Après présentation de ce rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

### **3) Bois-Forêt et environnement. (rapporteur Alain PINARD)**

➤ **Délibération : Projet ORE - Délimitation du secteur de forêt communale pouvant entrer dans le projet.**

Monsieur Alain PINARD, Conseiller municipal, délégué aux Bois-Forêt et à l'Environnement, rappelle le projet d'Orientation Réelle Environnementale (ORE). Il présente à l'Assemblée la proposition d'intégration d'une partie des parcelles suivantes et selon le plan annexé à la délibération :

- 000ZH0043 pour 171 243 m<sup>2</sup>

- 000ZH0042 pour 45 045 m<sup>2</sup>

- 000AD0071 pour 29 839 m<sup>2</sup>

Pour un total de 246 127 m<sup>2</sup>, soit un peu plus de 2,46 hectares.

Cet ensemble de parcelles, situées autour et à proximité de l'étang du Ratenalet, serait intéressant en termes de biodiversité.

Pour l'ORE, un contrat sera établi en partenariat avec la Réserve Naturelle de La Truchère. Les frais d'actes notariés seront partagés entre cet organisme et la commune de Préty.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code du Code de l'Environnement et notamment l'article L132-3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la proposition d'intégration des parcelles susmentionnées dans le projet ORE
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

➤ **Délibération : ONF - Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2025.**

**Vu** le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

**Considérant** les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportés et anticipées ;

**Considérant** la présentation de la stratégie de commercialisation des bois issus de la forêt publique validée par les Communes forestières et l'ONF ;

**Considérant** la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 05 Aout 2024 pour l'exercice 2025 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

	UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
	N° de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée		Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désignée par l'ONF
La commune demande l'inscription à l'EA2025 des coupes :	1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	2026	2025		Récolte bois déperissants	Sanitaire	36,55
	15	2025	2025		Affouages	TSF	4,76
	43 a	2027	2025		Coupe Rase peupliers	Régénération	4,36
La commune demande le report des coupes :	1	2025		2030	Taillis trop petit	Amélioration petit bois	0,46
	2	2025		2030	Taillis trop petit	Amélioration petit bois	2,07

- **DECIDE** des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus	Bois façonnés					Bois sur pied
		Vente en contrat (1)	Vente en concurrence (2)	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
Parcelles 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8	Grumes Chênes et Frênes Houppiers	Grumes Chênes et Frênes					Houppiers
Parcelle 15	Petits bois chauffage						Petits bois chauffage
Parcelle 43 a	Peupliers					Peupliers	

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage, classement...).

- 3) **DEMANDE** à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »

- 4) **AUTORISE** le Maire à signer les documents afférents

La présente délibération sera transmise à l'ONF

➤ **Travaux en cours – Courrier pour l'élagage Route de Fontaine Couverte.**

Les propriétaires concernés ont été répertoriés. S'ils ne font pas les travaux d'élagage avant la fin de l'année, un courrier leur sera adressé, les informant qu'un professionnel s'en chargera, la facturation sera de ce fait à leur charge (coût estimatif : plus ou moins 5€/ml). L'entreprise CORDIER a évalué la réalisation du nettoyage dans son entièreté à 1894 €.

➤ **Report de la manifestation publique concernant l'îlot de sénescence.**

La Tournuscimes ayant été programmée à la même date, il est proposé de reporter cette manifestation au mois d'avril prochain ou début mai.

➤ **Vente de peupliers.**

Lors de l'abattage de peupliers encadrée par l'ONF, il sera demandé aux intervenants d'abattre également une petite parcelle non gérée par l'ONF au niveau de l'étang de « Bettevoux ». Certains arbres sont également à abattre dans le secteur de l'étang du Ratenalet à cause de leur dangerosité, en bordure de chemin. Ils seront cubés et vendus au stère ou au mètre cube.

#### 4) Délibérations : (rapporteur Denis MONEGAT).

##### ➤ Décisions modificatives 02/2024 au budget communal Principal

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
615231	Entretien, réparations voiries	- 3 500,00	
6288	Autres services extérieurs	3 500,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	200,00	
7022	Coupes de bois		200,00
TOTAL :		200,00	200,00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2117 - 11	Bois et forêts	1 000,00	
2131 - 141	Bâtiments publics	600,00	
2151 - 16	Réseaux de voirie	25 000,00	
2181 - 28	Install. générales, agencements	2 400,00	
2183 - 19	Matériel informatique	700,00	
2188 - 28	Autres immobilisations corporelles	300,00	
1321 - 11	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		18 000,00
13251 - 16	Subv. non transf. GFP de rattachement		12 000,00
TOTAL :		30 000,00	30 000,00
TOTAL :		30 200,00	30 200,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

##### ➤ Décisions modificatives 02/2024 au budget communal d'Assainissement

Monsieur Denis MONEGAT, Adjoint au Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	60,00	
6378	Autres taxes et redevances	440,00	
70611	Redevance d'assainissement collectif		1 500,00
TOTAL :		1 500,00	1 500,00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0,00	0,00
TOTAL :		1 500,00	1 500,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

#### 5) Affaires communales.

##### ➤ Courriers d'administrés. (rapporteur Monsieur le Maire)

- Lecture d'un courrier anonyme concernant le broyage et l'entretien des chemins.
- Lecture du courrier de Monsieur BRAGARD concernant la vitesse excessive des véhicules sur la RD176, une réponse lui sera faite par écrit, avec copie à la Gendarmerie de TOURNUS.

##### ➤ Travaux en cours. (rapporteur Carole BOULAY)

- L'appartement à louer sera décapé et désinfecté de fond à partir du 18 septembre, 2 jours sont à prévoir. Les sanitaires (WC et douche) ainsi que la robinetterie seront remplacés ; le devis du plombier Monsieur JOLY s'élève à environ 1800 €. Un espace cuisine avec plan de travail sera créé et installé par l'agent technique municipal, son coût est estimé à environ 1000€, réfrigérateur compris.
- Le boîtier cassé du défibrillateur a été changé, la maintenance de l'appareil effectuée la semaine dernière avec changement des piles. La pertinence de l'installation d'un second défibrillateur du côté de la maison des associations est à l'étude.
- Le rideau de la scène du Foyer Rural a été refait par Madame LUGAZ et les brodeuses ; nous les en remercions vivement, ainsi que Monsieur GIROT Victor pour la fourniture des crochets et chaînage.

#### 6) Affaires sociales.

##### ➤ Repas des Aînés. (rapporteur Carole BOULAY)

Les invitations sont parties, avec réponse souhaitée pour le 14 octobre.

L'Auberge des Gourmets n'ayant pas donné suite à notre demande de devis, nous nous sommes tournés vers le traiteur Cuisine Divine de Simandre, et avons retenu sa proposition : un repas complet, apéritif compris, pour un coût par personne de 26 €, en étant par ailleurs présente sur place pour la présentation des assiettes.

La présence de chaque conseiller est vivement souhaitée.

#### **AJOUT D'UNE DELIBERATION : Tarif Repas des Aînés.**

Madame Carole BOULAY, première Adjointe au Maire, informe le Conseil des propositions suivantes quant au repas des Aînés.

Pour le repas du 01/12/2024, les invités et accompagnants de nos Aînés régleront une participation par le biais de la régie de recettes communale. Mme BOULAY propose à l'assemblée le tarif suivant :

- 28 € : repas pour les invités
- 28 € : repas pour les membres du Conseil et de la commission effectuant le service.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- APPROUVE la proposition de tarif pour cette année 2024
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

➤ **Octobre Rose.** (rapporteur Carole BOULAY)

La date de la manifestation est fixée au dimanche 13 octobre prochain, la communication sera faite fin de semaine. Comme les années précédentes, le programme s'articule autour d'une marche solidaire -d'environ 7 km, une tombola, et une animation musicale pour clôturer la demi-journée.

### 7) Affaires scolaires.

➤ **Rentrée des classes.** (rapporteur Monsieur le Maire)

La rentrée des classes s'est bien passée, avec le même personnel et le même nombre de classes : 5 pour 6 enseignants. L'école de LACROST compte 60 élèves, celle de PRETY 44.

Un vidéoprojecteur a été installé dans l'école de PRETY. Le banc escompté par les parents d'élèves aux alentours de l'arrêt de bus est également à l'ordre du jour : depuis l'achat de bancs neufs pour l'Amicale Boules il est possible de récupérer les plots des anciens bancs pour les réutiliser, l'agent technique communal va s'en occuper. On note la présence de pneus d'un locataire dans la cour de l'école, il est indispensable de les faire retirer.

### 8) Informations et questions diverses

➤ **Reliure des Registres et archivage.** (rapporteur Monsieur le Maire)

Il est nécessaire de se renseigner sur les tarifs pour avancer dans la reliure, qui n'a pas été faite depuis longtemps.

➤ **Cumul d'activité secrétaire et formation via le compte CPF.** (rapporteur Monsieur le Maire)

La secrétaire de mairie exerce la fonction de juge équestre le week-end, et souhaite obtenir son permis C pour le transport de chevaux. Elle demande l'accord de son employeur pour bénéficier du cumul d'activités, et l'autorisation d'utiliser son compte CPF pour passer ce permis.

Monsieur Denis MONEGAT souhaite contacter le Centre de Gestion pour validation, et savoir si cette formation sera imputée sur le temps de travail de la secrétaire.

➤ **SYDESL.** (rapporteur Monsieur le Maire)

Les travaux de la route de Pont Seille vont débuter début novembre. Une réunion publique est à prévoir sur le mois d'octobre avec la DRI et le SYDESL pour informer la population et répondre aux questions notamment des habitants concernés.

Madame Monique LAFON rappelle que le remplacement des luminaires pour passer en LED uniformément se fait progressivement. Le budget afférent est échelonné sur plusieurs années.

➤ **Affouages.** (rapporteur Monsieur le Maire)

La campagne des affouages 2024/25 sera lancée fin du mois. Une réunion avec l'agent technique municipal est à prévoir pour préparer le marquage et le partage des lots d'affouage début novembre.

Comme chaque année, un repas convivial clôturera cette journée, dont la date est à arrêter rapidement.

### 9) Dates à retenir :

- 20/09 : Schéma directeur
- 20/09 : AG du Sou des P'tits Loups
- 23/09 : Réunion du SIVOS
- 24/09 : Commission des affaires sociales
- 25/09 : CCMT rapport de la CLECT
- 25 au 28/09 : Congrès national des Sapeurs-pompiers à Mâcon
- 03/10 : CCMT plénière

**Prochaine séance du Conseil municipal :**

- 29/10 (15/10 si urgence pour délibération).

Levée de la séance : 22h10

Le Secrétaire de séance,  
Loïc COQUIN



Le Président de séance,  
Xavier IOUS.

